



Mairie  
de  
Mérenvielle

# PROCES – VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

du 16 juin 2021



**Le seize du mois de juin 2021 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Monsieur Raymond ALEGRE, Maire.**

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette			ALEGRE Raymond
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe		X	
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine			REGNARD Armand
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
<b>TOTAL :</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de votants :</b>	<b>10</b>		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 9 juin 2021. Ont été adressés aux conseillers les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance du 16 juin 2021.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 18h00. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate que 10 membres du Conseil ou réglementairement représentés, qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant largement atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

Secrétaire de séance : **Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.**

#### **2021-18 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 AVRIL 2021**

Le Président de séance donne lecture à l'assemblée du procès-verbal en pièce jointe relatif à la séance du Conseil Municipal en date 7 avril 2021. Monsieur le Maire fait appel à des questions éventuelles.

Aucune autre observation ou commentaire sur le procès-verbal n'étant fait, Monsieur le Maire appelle au vote du conseil.

La présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>10</b>
Dont procuration :	<b>2</b>
<b>Pour :</b>	<b>10</b>

## **2021-19 ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE MERENVIELLE POUR LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (C.L.E.C.T)**

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), il doit être créé entre la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Vu la délibération n°2021\_049 en date du 29 Avril 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaire, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la CLECT pour la mandature à venir ;

Considérant que le Conseil communautaire de la CCST a fixé la composition de la C.L.E.C.T. à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être élus par le conseil municipal parmi ses membres ;

Il est alors nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commune de Mérenvielle.

Les échanges portent sur la manière dont ces charges sont évaluées. Un bureau d'études a été mandaté pour évaluer les montants de ces transferts de charges complémentaires en matière d'urbanisme. La CLECT puis le Conseil Communautaire examineront le rapport de ce bureau d'études pour en tirer les conclusions adéquates en matière de répartition des charges pour ce secteur d'activités mutualisées au sein de la CCST.

Monsieur le Maire propose sa candidature comme membre titulaire et signale la candidature de Madame Bernadette MILHES comme suppléante. Aucune autre candidature n'est exprimée par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire met alors au vote ces deux candidatures.

- **Monsieur Raymond ALEGRE** ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu comme **représentant titulaire**.
- **Madame Bernadette MILHES** ayant obtenue l'unanimité des suffrages exprimés est élue comme **représentante suppléante**.

La présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>10</b>
Dont procuration :	<b>2</b>
Pour :	<b>10</b>

## **2021-20 CIMETIERE MUNICIPAL : REVISION DES TARIFS ET MONTANTS CONCESSIONS COLOMBARIUM ET CONCESSIONS TRADITIONNELLES VERSES AU BUDGET « COMMUNE »**

Monsieur le Maire précise que le cimetière communal dispose désormais de deux colombariums et de l'aménagement d'un espace cinéraire en complément des concessions traditionnelles.

Les tarifs concernant le cimetière communal ont été fixés par délibération en date du 29 avril 2009.

Suite à la dissolution du C.C.A.S de Mérenvielle au 31 décembre 2019 par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2019, la Commune reçoit désormais en intégralité les tarifs des concessions columbariums et concessions traditionnelles du cimetière.

Les recettes liées à ces concessions sont enregistrées comptablement au compte : 70311  
« Concessions dans les cimetières » au Budget Primitif communal en section fonctionnement.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de voter les tarifs suivants :

★ **Concessions columbariums :**

- Concession de **10 ans : 150 €**
- Concession de **15 ans : 250 €**
- Concession de **30 ans : 500 €**
- Concession de **50 ans : 800 €**
- Utilisation du livre et du jardin du souvenir pour dispersion des cendres : **100 €**.

★ **Concessions traditionnelles :**

	Surface de <b>3 m<sup>2</sup></b>	Surface de <b>6 m<sup>2</sup></b>
<b>Concession de 30 ans</b>	<b>250 €</b>	<b>500 €</b>
<b>Concession de 50 ans</b>	<b>400 €</b>	<b>800 €</b>

La présente délibération a été **approuvée à l'unanimité**.

Nombre de votants :	<b>10</b>
Dont procuration :	<b>2</b>
Pour :	<b>10</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas de question diverse proposée pour cette séance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19h00**.